

Décision n°2025-30

Nature : Commande Publique (1.7.7)

**Marché n°24A007 : Travaux d'extension et réaménagement de l'école maternelle
Jacques Prévert**

**Lot n°8 : Plâtrerie – Isolation – Faux-plafonds
Avenant n°2**

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire PÉPIN DE BANANE Architecture situé 63 rue de la République à Lyon (69002),

VU la décision n°2024-36 en date du 12 juin 2024 portant attribution du lot n°8 – Plâtrerie – Isolation – Faux-plafonds à l'entreprise POLLET, située 24 rue Sainte Barbe (69110) pour un montant de 77 500,05 € HT soit 93 000,06 € TTC (TVA 20 %),

VU la décision n°2024-81 en date du 03 octobre 2024 pour tant conclusion d'un avenant n°1, en application de l'article R.2194-8 et R.2194,9 du Code de la Commande publique, et en entraînant une augmentation de 4,00 % par rapport au montant initial,

VU les articles R. 2194-8 et R-2194-9 du Code de la Commande Publique selon lesquels un marché peut être modifié lorsque la modification est inférieure à 15% du montant initial, pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le marché de travaux initial afin d'inclure les prestations complémentaires permettant de condamner une ancienne fenêtre avec des carreaux de plâtre épaisseur 5 cm CF 1h.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Prestations supplémentaires	Montant HT
Plus-value pour protection des sols	+ 50,00 €
Plus-value pour fourniture et pose de carreaux de plâtre CF 1h	+ 1 096, 20 €
Plus-value pour fourniture et pose de toile de verre	+ 417,60 €
TOTAL € HT	1 563,80 €
TOTAL € TTC	1 876,56 €

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une plus-value de 1 563,80 € HT soit 1 876,56 € TTC (TVA 20%).

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°8 – Plâtrerie – Isolation – Faux-plafonds s'élève désormais à 82 162,20 € HT soit 98 594,64 € TTC (TVA 20%) ce qui représente une augmentation d'environ 6,02 % par rapport au montant initial.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 14 avril 2025

Claire POUZIN,
Maire de FRANCHEVILLE,

